

École Maternelle de Chancelade

Procès verbal du Premier Conseil d'école du 08 novembre 2018

Année scolaire 2018-2019

Ouverture de la séance à 18h.

Présents : - **Enseignants :** Mme Bénédicte LE CORRE (classe de Petite Section et directrice), Mme Isabelle CHATEAUREYNAUD (classe de Moyenne Section), Mme Christel LAVIGNE (classe de Moyenne Section/Grande Section), M. Gonzague DELADERRIERE (classe de Grande Section) et Mme Sylviane GREGIS (enseignante remplaçante rattachée à l'école maternelle et actuellement en remplacement en classe de Petite Section/Moyenne Section).

- **Représentants de la municipalité :** M. Dominique BOURGOIN (Premier adjoint) et M. CASAURANCQ (Adjoint aux Affaires Scolaires et à la Vie associative et Citoyenne)

- **Représentante du service jeunesse de la commune :** Mme Edwige BRAZEILLES

- **Déléguée départementale de l'Éducation Nationale :** Mme FONDEUR

- **Délégués des parents d'élèves :** Mme Laurence PUILLE, Mme Elodie VIRGO, (Aurore GARNAUD ou Mathilde JAUBERT), Mme Julie MOUNAUD, Monsieur Floréal BARCELO

Excusés : - Mme Nancy BROTHERRSON, Inspectrice de l'Éducation Nationale

- M. TESTUT, Maire de la commune

- Mme Hélène DELADERRIERE, complément de service en classe de Petite Section

- Mme Estelle BACOFIN, enseignante en classe de Petite Section/Moyenne Section

- M. FOURNIER, psychologue scolaire

Secrétaire de séance : M. Gonzague DELADERRIERE

I. Le fonctionnement de l'école :

1) Installation et rôle du conseil d'école

➤ Mme Le Corre souhaite la bienvenue à tous les membres et aux nouveaux représentants des parents d'élèves.

Un tour de table est fait.

Une présentation de la composition et du rôle du conseil d'école est faite par Mme LE CORRE.

- **Composition :**

<u>Membres siégeant de droit</u>	<u>Membres ayant voix consultative</u>
- Le directeur de l'école : le président - Les enseignants et les remplaçants - Deux élus (le maire ou son représentant et 1 conseiller municipal) - Un des maîtres du RASED - Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école - Le DDEN : déléguée départementale de l'Éducation Nationale - L'IEN de la circonscription (qui assiste de droit à toutes les réunions)	- Autre personnel de l'Éducation Nationale - Les ATSEM - Le périscolaire - Les suppléants - Le président peut également inviter toute personne qui peut apporter un éclairage

- **Sa fréquence :** - au moins 3 fois par an (1 fois par trimestre)
- la première invitation doit être obligatoirement envoyée dans les 15 jours suivant la proclamation des résultats des élections
- ordre du jour au moins 8 jours avant la date de réunion

Il peut être réuni à la demande : du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres.

- **Son rôle :** Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur d'école :

1) Vote le règlement intérieur de l'école ;

2) Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, il peut donner son avis ou formuler des suggestions sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école, notamment :

a) les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;

b) l'utilisation des moyens alloués à l'école ;

- c) les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
 - d) les activités périscolaires ;
 - e) la restauration scolaire ;
 - f) l'hygiène scolaire ;
 - g) la protection et la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire ;
 - h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.
- 3) Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ;
- 4) Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique

du projet d'école ;

5) En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;

6) Donne son accord :

a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles ;

b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège.

7) Il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures

d'ouverture de l'école.

En outre, il est informé :

- des principes de choix du matériel pédagogique divers

- de l'organisation des aides spécialisées

- des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents et

notamment la réunion de rentrée.

- *La directrice précise l'importance d'avoir des relations cordiales avec tous les partenaires de l'école : mairie, parents d'élèves.*

2) Organisation pédagogique de l'école

- **Classes et effectifs** : 116 enfants sont inscrits à l'école maternelle et répartis dans 5 classes.

Nous avons commencé l'année avec 114 élèves, 2 radiations ont été faites en première période, compensées par 4 nouvelles inscriptions en début de deuxième période : 3 GS et 1 PS (1 élève dans la classe de M. Deladerrière, 2 dans la classe de Mme Lavigne et 1 dans la classe de Mme Le Corre).

3 élèves de familles de forains ont été inscrits et radiés en début d'année.

- *M. Casauranq précise que d'autres élèves de forains arriveront au mois de décembre avec la fête foraine de Périgueux.*

- classe de PS de Mme Le Corre et Mme Deladerrière : 23 enfants inscrits

- classe de PS/MS de Mme Bacofin : 22 enfants inscrits (16 PS et 6 MS)

- classe de MS de Mme Chateaufort : 23 enfants inscrits

- classe de MS/GS de Mme Lavigne : 23 enfants inscrits (5 MS et 18 GS)

- classe de GS de M. Deladerrière : 25 enfants inscrits

Les effectifs par niveau sont :

PS : 39 MS : 34 GS : 43

Mme Sylviane GREGIS est l'enseignante remplaçante rattachée à l'école.

Mme DELADERRIERE est l'enseignante qui assure la décharge de Mme LE CORRE le lundi et 8 mercredis dans l'année.

- **RASED** : M. FOURNIER est le psychologue scolaire.

Mme Annick COSTE-RATINEAUD occupe le poste de maître E (donc aide pédagogique), nouvellement nommée et en formation cette année.

Pour le moment, aucun enfant n'a été signalé au RASED.

- **Personnel de service** : 4 ATSEM à temps complet : Mme Sylvie LACOMBE en PS, Mme Sandrine FORESTIER en PS/MS, Mme Sandrine AUGER en MS, Mme Valérie VIEILLECROZE en MS/GS.

La classe de GS bénéficie d'une ATSEM à mi-temps : Mme Anne MARCELOT.

- **Service civique** : un service civique avait été recruté début octobre, mais la personne a changé d'avis début novembre. Actuellement, aucune nouvelle candidature n'est parvenue à l'école.

- *Mme LE CORRE présente le rôle du service civique et précise qu'elle espère qu'un autre recrutement sera possible pour cette année scolaire.*

3) Élections des représentants de parents d'élèves

Présentation des résultats des élections du 12 octobre 2018. Une seule liste complète était présentée par l'APE (Association des parents d'élèves). Les résultats sont les suivants :

- Nombre d'électeurs inscrits : 213

- Nombre de votants : 95
- Nombre de suffrages exprimés : 76
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 19
- Taux de participation : 44,60 %, ce qui constitue un pourcentage plus faible que les années précédentes.

Sont donc élus : - Les titulaires : Monsieur Aurélien CARLOT et Mesdames Laurence PUILLE, Elodie VIRGO, Aurore GARNAUD, Mathilde JAUBERT

- Les suppléants : Monsieur Floréal BARCELO et Mesdames Julie MOUNAUD, Charlotte COCHIN, Alexandra DESCHAMP, Mélanie VALENTIN

Le nombre de représentants des parents d'élèves élus au conseil d'école est égal à celui des classes de l'école. Ils sont élus pour la durée de l'année scolaire.

- *Mme LE CORRE remercie la mairie pour le matériel mis à disposition (urne, table et isoloir), ainsi que les parents d'élèves qui se sont relayés pour la tenue du bureau de vote de 12h à 16h, le dépouillement et l'enregistrement des résultats.*
- *Mme LE CORRE demande à la mairie s'il est possible que pour l'année prochaine, des enveloppes soient imprimées pour faciliter le fonctionnement pour les parents.*
- *M. Bourgoïn et M. Casaurancq précisent que cela sera possible en anticipant la demande.*

Droits et devoirs des parents d'élèves : Le rôle et la place des parents à l'École sont reconnus et leurs droits sont garantis par des dispositions réglementaires énoncées dans le Code de l'éducation.

Une fois élus, les parents doivent représenter l'ensemble des parents. A travers leur mandat électif, ils parlent au nom de l'ensemble des parents et non plus en leur nom propre. Ils ont une obligation de discrétion et de confidentialité. Ces parents participent au conseil d'école, une instance réunissant tous les enseignants, le maire ou son représentant ainsi que des délégués de l'Éducation nationale, qui planche sur le bien-être des élèves et le bon fonctionnement de l'école. Le conseil d'école n'aborde pas de cas personnels.

- *Mme LE CORRE précise qu'il est très important que les parents viennent voir directement les enseignants ou la directrice en cas de problème personnel.*

4) Règlement intérieur de l'école : présentation et vote

Lecture du règlement intérieur.

- Modification de la partie concernant la fréquentation : il était écrit « l'inscription en maternelle implique l'engagement pour la famille d'une bonne fréquentation », il sera écrit « l'inscription en maternelle entraîne une obligation de fréquentation « régulière » ».

- Modification de la partie concernant les absences : il était écrit « Toute absence, même d'une demi-journée, devra être justifiée par un appel téléphonique avant 9h00 ou par un mot des parents ou représentants légaux. », il sera écrit « Toute absence, même d'une demi-journée, devra être justifiée par un appel téléphonique avant 8h20 et par un mot des parents ou représentants légaux dans le cahier de liaison de l'enfant. »

- Modification de la partie concernant la demande de certificat médical : il était écrit « Après 48h d'absence non justifiée, il est demandé aux familles de produire un certificat médical », il sera écrit « Un certificat médical sera exigible au retour d'une maladie contagieuse nécessitant une éviction ».

- Modifications dans la partie Horaires : Ajout : « L'entrée et la sortie de l'école se feront désormais par l'entrée principale (côté place), l'entrée côté rue à l'arrière de l'école servira uniquement pour la garderie et le centre de loisirs. » Suppression des éléments : « dans la cour », « Il est demandé à ces derniers d'avoir le soin de bien refermer les deux portails et les portes du hall derrière eux. ». Changements de mots : « la porte » à la place de « le portail », « la porte d'entrée sera fermée » à la place de « les portails seront fermés » et « 11h30 » à la place de 11h20.

- Modification dans la partie Garderie : Ajout de : « Une petite garderie est proposée gratuitement par la municipalité le mercredi de 12h à 12h30 ».

Changement de « par la rue des libertés » en « par le côté du restaurant scolaire ».

- Modification dans la partie Hygiène et Santé : il sera écrit : « est propre et ne porte plus de couche » à la place de « ne fait plus à la culotte ».

- Modification dans la partie Vêtements : ajout de « ceinture et bretelles » à la liste d'objets non autorisés à l'école.

- Modification de la partie goûter d'anniversaire : ajouts de « industriels » et « et les gâteaux faits maison ».

- Modification de la partie APC : il sera écrit « lundi, mardi et jeudi » à la place de « tous les jours ».

- Modification de la partie assurance scolaire : ajout de : « S'agissant des sorties facultatives, la souscription d'une assurance responsabilité civile pour les dommages dont l'élève serait l'auteur et accidents corporels pour les accidents qu'il pourrait subir est requise ».

Le règlement intérieur est soumis au vote à main levée du conseil d'école.

- *Vote du règlement intérieur à l'unanimité.*

- *M. Bourgoïn remercie la directrice d'avoir accepté le changement d'entrée de l'école.*
- *Mme Le Corre précise que de nombreux parents sont venus dire qu'ils étaient également tout à fait satisfaits du nouveau système et Mme Brazeilles également.*
- *Les parents élus ajoutent qu'il y a beaucoup moins de problèmes d'incivilités et de voitures mal garées.*

5) Organisation des rencontres avec les parents sur l'année

- Une réunion de rentrée a été organisée le 24 septembre 2018. Elles s'est déroulée en deux temps : un temps collectif dans la salle de motricité où la directrice a présenté les éléments importants pour le bon fonctionnement de l'école, suivi d'un deuxième temps dans la classe avec les enseignants.

- Des rencontres avec les parents auront lieu régulièrement et individuellement à la demande des parents ou à la demande de l'enseignant si nécessaire.

- Des portes ouvertes seront également mises en place au mois de juin 2019 afin d'accueillir les nouveaux élèves et leurs parents.

6) Les TAP, cantine, garderie

- **TAP** : de 15h45 à 16h30.

Présentation mairie : distribution d'un document d'information avec un formulaire d'inscription en début d'année à toutes les familles, tout est expliqué sur ce document. Il existe un partenariat avec les associations de la commune et un bus est mis en place pour les déplacements (tennis et judo).

- *Mme Brazeilles déplore qu'il n'y ait eu qu'un retour de 80 % des documents complétés et cela pose problème car pour les 20 % restant, ils ne savent pas ce qu'ils doivent faire : problème de responsabilité pour le périscolaire. Il en est de même pour le bus.*
- *Mme Brazeilles ajoute qu'elle va renouveler une demande auprès des familles concernées.*

Concernant le bus de Chercuzac, l'inscription est obligatoire auprès du service jeunesse. Si l'enfant ne prend plus le bus, les parents doivent le désinscrire.

Deux numéros de téléphone pour le service jeunesse, donc ils sont toujours joignables.

Il est précisé que la fin des TAP est fixée entre 16h20 et 16h30 mais pas au-delà car après, on change de responsabilité et on passe sur un temps de garderie.

Des activités sont proposées tous les jours avec changement de jeux, de lieux ... Le programme est affiché à la garderie et à l'entrée de l'école. Il précise également le nom des différents animateurs.

- *Les parents élus demandent à Mme Brazeilles si elle peut leur envoyer le programme par mail.*

- **Cantine** : la quasi totalité des élèves mangent à la cantine. Ils sont répartis en 2 services : PS, PS/MS et MS au premier service de 11h30 à 12h30 et MS/GS et GS au deuxième service de 12h30 à 13h30.

Les collègues de GS souhaiteraient savoir s'il est possible de prévoir quelque chose à manger pour le retour de la piscine à 11h30, sachant qu'ils mangent au deuxième service (fruits secs à distribuer ou compote à boire).

- *M. Bourgoïn et M. Casaurancq s'engagent à regarder et voir ce qui peut être possible.*
- *Mme Le Corre précise que cela doit être fait rapidement car les séances piscine ont déjà commencé et elles se terminent fin décembre.*
- *M. Bourgoïn ajoute qu'ils vont donc voir rapidement.*

- **Garderie** : Les horaires ont été précisés à la lecture du règlement intérieur.

Il est a rappelé que la garderie du mercredi de 12h à 12h30 est gratuite. Elle permet aux parents travaillant jusqu'à midi de venir chercher sans problème leurs enfants.

- **PAI** : pour asthme mais aussi plusieurs enfants présentent des allergies à certains aliments : chaque PAI est présent en trois exemplaires (dans l'école, à la cantine et à la garderie).

7) Calendrier scolaire de l'année

Cette année, chaque période compte entre 6 et 7 semaines, sauf la période 5 qui en compte 10.

La directrice ajoute que cette année, les classes vaqueront le vendredi 31 mai 2019 pour le pont de l'Ascension.

Il est rappelé qu'il a été donné à chaque famille en début d'année.

8) La charte internet

Mme LE CORRE en rappel les termes. Elle sera distribuée dans le cahier de correspondance avec le règlement intérieur la semaine suivant le conseil d'école.

9) Sécurité : Incendie, PPMS

- **Incendie** : Deux exercices pratiques d'évacuation au minimum doivent obligatoirement être mis en place au cours de l'année scolaire. Le premier s'est déroulé le lundi 01^{er} octobre. Pour ce premier exercice, tout le personnel de l'école

était averti, ainsi que les enfants.

L'école a été évacuée en 2 min 34 sec après appel. Les élèves sont sortis dans le calme.

Certains collègues ont souligné le fait que l'alarme était peu audible à certains endroits dans les classes (notamment les mezzanines et les salles de repos).

- *M. Casaurancq annonce que la municipalité a justement prévu de tester les différentes alarmes la semaine suivant le conseil d'école.*
- *Mme Le Corre annonce que pour le prochain exercice, les collègues connaissent la date mais l'heure précise ne sera pas donnée et les enfants ne seront pas prévenus.*

- **PPMS (plan particulier de mise en sûreté)** : De nouvelles instructions relatives au renforcement des mesures de sécurité ont été envoyées par le rectorat en début d'année. Le PPMS face aux risques majeurs reste en vigueur et continue de produire ses effets dans le champ des accidents majeurs, d'origine naturelle ou technologique.

Il convient désormais de faire la distinction entre « risques majeurs » et « attentat-intrusion ».

Le PPMS « risques majeurs » est donc inchangé et fera l'objet d'un exercice spécifique dans l'année.

Le PPMS « attentat-intrusion » a été mis à jour. Un exercice, au moins, devra être réalisé dans l'année.

La directrice précise qu'il a été fait une demande d'intervention auprès de l'équipe mobile de sécurité du rectorat qui est venue sur place le 08 octobre faire un premier bilan concernant le PPMS « attentat-intrusion ».

- *Mme LE CORRE explique qu'elle attend le compte rendu pour faire un point avec la mairie, compléter le nouveau document et effectuer l'exercice PPMS « attentat-intrusion » dans les meilleures conditions possibles.*
- *La directrice ajoute que chaque classe dispose du matériel nécessaire et remercie la mairie car le matériel périmé a été changé en début d'année.*

Un mot informant les parents sur les conduites à tenir en cas de déclenchement du PPMS sera collé dans les cahiers la semaine suivant le conseil d'école.

- *M. Bourgoïn ajoute qu'un nouveau système de sécurité a été mis en place cet été. Il s'agit d'un système d'alarme très performant avec détecteur de mouvements et prise de photos en cas d'intrusion. Une alarme silencieuse peut être déclenchée du bureau de la directrice.*
- *Mme Le Corre demande à ce qu'un rappel de toutes les fonctions possibles soient faites car la présentation du nouveau système a été faite avant son arrivée.*
- *M. Bourgoïn et M. Casaurancq précisent que cela sera fait sans aucun problème avec le service concerné.*

10) SST

- Un registre santé et sécurité au travail (SST) est mis à la disposition de tous les personnels et usagers de l'établissement.

La directrice présente son fonctionnement.

Il peut être consigné toutes les remarques et les suggestions relatives aux problèmes de santé et de sécurité au travail. L'assistant de prévention de l'établissement ou de la circonscription veillera à son accessibilité, sa mise à jour et proposera des solutions au problème posé.

- Les enseignants souhaitent faire part de leurs interrogations sur les produits utilisés pour nettoyer les classes. Ils se demandent s'il y a des risques éventuels pour les enfants ou le personnel présent quotidiennement à l'école.

- *M. Bourgoïn explique que tous les produits sont homologués, ont un éco label et sont autorisés. La mairie dispose d'une liste des composants interdits. M. Bourgoïn ajoute que le fournisseur leur donne les fiches de sécurité des produits et que la mairie fera passer une copie de ces fiches à la directrice.*

11) Le budget : école et coopérative scolaire

- **Budget école** : Comme il avait été dit en fin d'année dernière, nous avons commencé cette année scolaire avec un budget culturel négatif. La mairie a cependant accepté d'utiliser les fonds alloués aux autres budgets afin de pouvoir effectuer nos projets de début d'année.

- *Mme LE CORRE remercie la mairie pour ce geste.*

Les derniers achats de fournitures vont être faits ce mois-ci afin de clôturer les comptes de cette année 2018.

Cette année, le budget alloué a été maintenu à 40 €/élève pour les fournitures scolaires ; à 30 €/enfant pour le transport lors de sorties et 1133 € pour les activités culturelles et sportives de l'école. S'ajoute à cela les 825 € pour les activités musicales en lien avec le festival de jazz et le règlement de l'assurance de l'école de 47 €.

- *L'APE propose d'intervenir ponctuellement pour soutenir un financement de projet.*

- **Coopérative scolaire** : Il a été demandé comme chaque année aux familles une participation financière à la

coopérative scolaire. Cette participation couvrira tous les frais de sortie et d'achat de petit matériel pour les classes et il ne sera demandé aucune autre participation au cours de l'année scolaire.

La directrice remercie l'ancien bureau de l'APE qui a donné à l'école un chèque de 450 € avant son départ. Cela a permis d'acheter 3 vélos pour les PS (moyennant un complément du budget collectif de la coopérative scolaire).

- *L'APE demande ce qu'il en est de l'achat d'un appareil photo initialement prévu.*
- *Mme Le Corre explique que les vélos ont coûté plus cher que prévu.*
- *L'APE propose d'aider pour l'achat de cet appareil photo.*
- *Mme Le Corre les en remercie.*

La photo scolaire a eu lieu le lundi 15 octobre. Plusieurs élèves étaient absents et la photographe est donc revenue les photographier le lundi 05 novembre. Elle sera une source de gains et les bénéficiaires de la vente aux familles participeront à financer les activités.

12) Les locaux : aménagements et travaux d'été

Les divers travaux effectués cet été sont énumérés :

- Dans les classes : réparation et consolidation des meubles, déplacement du grand miroir de la classe de PS en salle de motricité, déplacement d'un tableau blanc et installation de plaques de liège, changement d'un tableau blanc aimanté.
- A l'extérieur : nettoyage des avaloirs, taille des haies, réparation gouttière, reprise des fissures au sol à l'extérieur, désherbage des terrasses.
- Un nouveau téléphone avec répondeur a été installé dans le bureau et dans la classe de la directrice.
 - *L'équipe pédagogique remercie la municipalité pour ces travaux.*

Mme LE CORRE tenait également à remercier la mairie et le service technique pour leur réactivité et leur efficacité concernant les différentes demandes (matériel fourni pour la réunion de rentrée, pour les élections, pour le festival du livre mais aussi pour les différents problèmes techniques).

Une nouvelle liste de demande a été transmise pendant les vacances et la directrice précise que dorénavant, cette liste sera envoyée 15 jours avant les vacances pour permettre une meilleure organisation pour les agents municipaux.

Cependant, à cette liste, l'équipe enseignante souhaitait ajouter une demande de rangement supplémentaire pour la cour : soit un hangar spécifique pour les vélos, soit une annexe avec des étagères pour ranger du matériel supplémentaire.

- *La mairie est d'accord et va voir ce qu'il est possible de faire.*

II. La pédagogie :

1) Organisation de la semaine scolaire

Comme il a été dit lors de la lecture du règlement intérieur, la semaine scolaire s'organise en 5 jours : 4 journées de 5h15 (lundi, mardi, jeudi, vendredi) et le mercredi matin avec 3h d'enseignement, soit 24h hebdomadaire auxquelles s'ajoute un temps d'APC pour certains élèves.

2) Projet d'école de secteur : choix des axes prioritaires pour l'année

Mme LE CORRE explique et présente le projet d'école de secteur. Il a été élaboré en 2016 par les écoles de Chancelade, Château l'Evêque, Agonac et le Gour de l'Arche et se terminera en 2020.

- **Les axes 1 et 2 concernent toutes les écoles du secteur :**

a) **Axe 1 : Améliorer la cohérence et la continuité du parcours des élèves**

- Domaine 1 : **mobiliser le langage dans toutes ses dimensions.**

- Domaine 4 : **Construire les premiers outils pour structurer sa pensée.**

b) **Axe 2 : Réduire les écarts scolaires en prenant en compte la diversité des élèves et celle du territoire**

=> Pour mener à bien ces projets communs, les enseignants participent à des conseils de cycle de secteur.

- **Les fiches actions qui sont propres à chaque école :** elles portent sur l'ouverture culturelle, la pratique sportive et l'exploration du monde (sciences).

Les activités sportives et culturelles inscrites dans les fiches actions du projet d'école sont :

a) **Fiche 1** : Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions :

Acquisition de l'oral par des jeux d'écoute, de mémorisation ...

b) **Fiche 2** : Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique :

cycle piscine, structure d'escalade, cycle cirque.

c) **Fiche 3** : Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques :

- **Univers sonores** : concert pédagogique de musique Baroque au mois de mai, chorale de jazz en juin en partenariat avec le festival de jazz de Chancelade, chorale de Noël devant les familles en décembre, journée de présentation des instruments en juin.

- Productions plastiques : visite de musée, étude d'œuvres et de peintres
 - Spectacle vivant : spectacle à l'Agora, à l'Odyssée ou au festival de la Vallée
 - Arts du cinéma : dispositifs « école du petit spectateur » et « École et cinéma »
 - d) Fiche 4 : Explorer le monde :
- sortie en forêt, projets de classe (élevages, expériences, plantations ...)

3) Les projets de l'année 2018-2019 en lien avec les fiches actions du projet d'école

I- Les projets passés et en cours :

a) **Cinéma** : Toutes les classes sont inscrites à un projet cinéma.

- Les classes de PS et PS/MS sont inscrites au projet « l'école du petit spectateur » avec 3 projections organisées au cours de l'année au CGR de Périgueux.

La première séance a eu lieu le 04 octobre. Les élèves sont allés voir 5 courts-métrages intitulés : « La chouette, entre veille et sommeil ». Les courts métrages ont été faits à partir d'albums de littérature de jeunesse.

Au deuxième trimestre, ils iront voir « Ernest et Célestine en hiver » et au troisième trimestre, « Bon voyage Dimitri ».

- Les classes de MS, MS/GS et GS sont inscrites au projet « École et cinéma » : la classe de MS ira voir les films du cycle 1 et les classes de MS/GS et GS ceux du cycle 2.

Cette année, 1 seul film est programmé pour le cycle 1 au deuxième trimestre. La classe de MS est donc venu s'ajouter à la séance du 04 octobre avec les 2 autres classes. Elle ira voir « Katia et le crocodile » au deuxième trimestre et en fin d'année elle s'ajoutera de nouveau aux effectifs de PS et PS/MS pour aller voir « Bon voyage Dimitri ».

Les classes de MS/GS et GS iront voir le 19 novembre le dessin animé « Azur et Asmar », au deuxième trimestre « Les vacances de Monsieur Hulot » et au troisième trimestre « Une vie de chat ».

=> La directrice souligne le fait qu'il est très intéressant de montrer une autre forme de cinéma que celui que les élèves peuvent voir à titre personnel à la maison. Par exemple, les GS pourront travailler sur un film en noir et blanc, un documentaire ou les PS et MS sur des courts métrages réalisés à partir d'albums de littérature de jeunesse. De nombreuses activités complémentaires sont possibles et ils permettent aux élèves de découvrir des grands films faisant partie du patrimoine français.

b) **Sorties forêt** : Toutes les classes ont réalisé une sortie en forêt.

- Les classes de PS, PS/MS et MS sont allées au centre de Borie Bru à Champcevinel le mardi 09 octobre pour une sortie pédagogique afin de découvrir la nature en automne. Les élèves ont pu observer la nature et ramasser de nombreuses choses. Ils ont ensuite pu exploiter en classe les éléments collectés lors de séances d'observation, de tri, de langage et d'art visuel.

- Les classes de MS/GS et GS sont allées le vendredi 19 octobre dans la forêt de Chancelade derrière l'abbaye. Après une petite balade à pied, les élèves ont effectué une séance de Land Art dans la nature.

c) **La bibliothèque** : Tous les 15 jours, depuis le 11 septembre, chaque classe se rend à la bibliothèque municipale de Chancelade.

Les PS s'y rendent tous les mardis des semaines impaires, les classes de PS/MS et MS tous les mardis des semaines paires et les classes de MS/GS et GS tous les jeudis des semaines paires.

Les élèves peuvent regarder, puis choisir un livre qu'ils pourront ramener chez eux, puis, Sally, la bibliothécaire, leur lit 1 ou 2 histoires.

C'est un moment que les élèves apprécient beaucoup.

➤ *Mme Le Corre souligne le fait que Sally est une personne très professionnelle et très compétente.*

d) **La piscine** : Les classes de MS/GS et GS sont inscrites dans un projet piscine. Elles se rendent tous les mardis pendant 10 semaines à l'Aquacap de Champcevinel.

La première séance a eu lieu le mardi 02 octobre et la dernière séance aura lieu le mardi 18 décembre.

Un projet a été élaboré par les enseignants de ces deux classes en corrélation avec les textes officiels et les recommandations des conseillers pédagogiques départementaux en EPS.

➤ *Les enseignants remercient vivement les parents accompagnateurs ainsi que ceux qui ont passé l'agrément pour accompagner.*

Quatre parents accompagnent à chaque séance.

➤ *Mme Lavigne ajoute que certains parents comme M. Barcelo vont même jusqu'à prendre des jours de congés pour accompagner les classes.*

➤ *Mme Le Corre précise également qu'une famille de l'élémentaire vient également accompagner alors qu'ils n'ont plus d'enfant à l'école maternelle.*

➤ *M. Deladerrière complète en disant qu'il s'agit de la famille Mossoni.*

e) **Le festival du livre** : Cette année, l'école a choisi d'organiser un Festival du livre au sein de l'école. L'école a reçu un peu plus de 150 livres qui ont été mis à disposition des enseignants et des élèves la première semaine. Chaque classe a pu lire et manipuler ces livres pendant toute une semaine. Puis dans un second temps, les familles ont pu consulter,

puis acquérir ces mêmes livres dans la semaine du 01^{er} au 05 octobre. 20 % du montant total des achats a été reversé à l'école sous forme de livres. Ainsi, chaque classe a obtenu un livre.

- *La directrice précise que 3 des plus beaux livres ont été volés.*
- *L'APE demande qu'elles ont été les conséquences de ces actes.*
- *Mme Le Corre explique que les personnes qui organisent ce festival n'ont pas tenu compte de ces vols et que les cadeaux ont tout de même été donnés à l'école.*

Le bilan est donc positif puisqu'enfants et parents ont pleinement participé au dispositif. De plus, le choix des livres mis à disposition est de très grande qualité et très varié.

- *L'équipe enseignante ne sait pas si elle renouvellera ce projet l'année prochaine ou alors il faudra trouver un système afin d'empêcher le vol.*
- *Les parents d'élèves se proposent d'organiser une permanence l'année prochaine (entre 15h45 et 18h) puisque le festival ne dure qu'une semaine. Ils ajoutent qu'ils ont beaucoup apprécié ce festival et qu'ils trouvent que les livres proposés sont vraiment de qualité.*

II- Les projets à venir :

a) **Itinéraire baroque** : Mise en place d'un programme pédagogique d'initiation à la musique Baroque avec des interventions en classe qui seront assurées par les enseignants mais aussi par un intervenant bénévole : M. Francis VOISE. La première intervention aura lieu le 16 novembre.

Le concert pédagogique aura lieu en mai 2019 à l'église de St Astier.

b) **L'arbre de Noël de l'Amicale Laïque** : aura lieu le vendredi 14 décembre à 18h. La chorale des enfants de la maternelle chantera en première partie de soirée, un spectacle sera ensuite offert à tous les élèves de la commune par l'Amicale Laïque ainsi que des friandises qui seront distribuées par le Père Noël et offertes par l'Amicale Laïque.

- *M. Bourgoïn et M. Casaurancq expliquent que le centre social sera fermé un an à partir de fin janvier 2019 pendant toute la durée des travaux.
Les activités seront répartis. Le préfabriqué de la cour de la maternelle sera utilisé par le conservatoire : un grillage a été mis en place afin de séparer l'école du préfabriqué et le grillage existant sera surélevé pour la sécurité de l'école.
Deux salles seront mises à dispositions pour les différentes activités : la salle Zola (environ 30 personnes) et la salle de la convivialité à Chercuzac (environ 80 personnes).*

c) **Le Carnaval** : La date du 22 mars a été retenu mais reste à confirmer. Le choix du thème n'a pas encore été défini. Ce sont les enfants qui fabriquent eux même en classe leur costume. Les différents partenaires doivent se réunir afin de préparer au mieux ce moment.

- *M. Bourgoïn et M. Casaurancq rappellent qu'il faut trouver un nouveau lieu car le parking du centre social sera pris par les travaux.*

d) **Le musée** : Les classes de PS, PS/MS et MS se rendront au musée pour travailler en lien avec les œuvres du sculpteur Étienne Hajdu et la découverte de son travail sur la matière.

Les classes se rendront au musée :

- le 04 avril : la classe de MS de Mme Chateaufort
- le 11 avril : la classe de Mme Bacofin
- le 16 mai : la classe de Mme Le Corre

e) **Le festival de jazz** :

- Ces interventions en milieu scolaire concernent les GS et les MS/GS. Cette année encore les élèves devraient se produire avec les classes de l'école élémentaire sur la scène du festival de Jazz en juin 2019.

- Une intervenante, Marie- Estelle LABAUNE, viendra normalement faire chanter les classes. C'est elle qui dirige la chorale. Une réunion doit être programmée afin de faire avancer le projet avec Mme LABAUNE. Merci à la municipalité pour le financement de ces interventions.

La directrice souligne le fait de pouvoir offrir aux enfants des écoles l'occasion de se produire sur une vraie grande scène d'un festival de Jazz et espère que le projet pourra cette année encore aboutir.

- Habituellement, une intervention vient compléter le projet pour toutes les classes de l'école avec une présentation des instruments de jazz. Ces interventions sont offertes par le comité des fêtes.

- *M. Casaurancq explique le rôle et les fonctions de chacun pendant ce festival, ainsi que les différents financements : la municipalité finance les IMS en lien avec le conservatoire et le comité des fêtes s'occupe de l'organisation du festival et finance la présentation des instruments dans les classes.*
- *M. Casaurancq fait également un rappel concernant les cérémonies du 11 novembre. La mairie souhaite inviter les parents et les élèves de la maternelle. Il précise également que suite au projet de M. Deladerrière dans sa classe avec ses élèves, une exposition sera organisée à la bibliothèque et Mme Karine Brechet, adjointe à la culture, le mentionnera dans le bulletin municipal.*

f) **Spectacle** : un spectacle à l'Agora, à l'Odyssée ou festival de la Vallée sera choisi pour chaque classe (à déterminer en fonction du budget).

g) L'équipe enseignante souhaite renouveler pour la troisième année consécutive **la semaine Kapla**. Mme Weber prête gentiment 5000 Kaplas pendant une semaine.

g) **Sortie pédagogique** : elle aura lieu au mois de juin sur ne journée complète avec pique-nique pour toutes les classes de l'école. Le projet est en cours de construction.

h) **L'infirmière de PMI** : Mme Annie CABANTOUS viendra proposer une séance d'éducation pour la santé dans les classes de PS/MS et MS. Il s'agit d'un atelier sur les accidents domestiques pour la période 5.

i) **L'infirmière scolaires** : Agnès Basbayon viendra dans les classes de MS/GS et GS pour proposer des séances sur le thème : « Apprendre à porter secours ».

Un projet est en cours de construction avec la classe de PS sur l'hygiène et plus particulièrement l'hygiène des mains.

Mme Basbayon effectuera également des permanences à l'école afin de proposer des consultations infirmières aux familles ou pour tout élève signalé présentant des difficultés scolaires ou de comportement. Il s'agira de repérer précocement tout trouble de santé susceptible d'entraver les apprentissages et d'établir les relais nécessaires avec les professionnels de santé et d'accompagner les parents, si besoin, dans la prise en charge du ou des problèmes identifiés.

III-/ **Actions menées par les parents d'élèves** :

- Une bourse aux jouets est organisée pour le 18 novembre.

- Mme Mounaud précise que presque tous les emplacements ont été vendus.
- Mme Mounaud évoque le fait que les parents souhaiteraient faire une fête de l'école en fin d'année à associer à la kermesse afin de développer la convivialité entre parents.
- Mme Chateaufort précise que les enseignants ont évoqué le fait de faire cette fête un soir et organiser un repas en suivant.
- La municipalité rappelle qu'il faut choisir une date très rapidement afin de trouver un lieu (école, Chercuzac ...), réserver le matériel nécessaire à la mairie ...
- Mme Le Corre annonce que la date va être choisie très rapidement et que les parents d'élèves seront associés à l'avancé du projet.
- Mme Mounaud explique que l'APE se demande comment elle peut aider financièrement l'école : soit avec un chèque après une action, soit ponctuellement en fonction de projets de l'école.

IV-/ **Informations complémentaires** :

- **La visite de l'orthoptiste de PMI** : L'orthoptiste est venue tester les enfants de PS, PS/MS et MS les vendredis 05 octobre et 19 octobre. Elle reviendra pour une dernière séance le vendredi 9 novembre.

- **Le médecin de PMI** : viendra rencontrer tous les enfants de MS.

4) **Organisation des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)**

Elles sont organisées en fonction des besoins des élèves et des projets de classe par leur enseignant respectif et sont dispensés sur la pause méridienne de 11H30 à 12H00 le lundi, le mardi et le jeudi.

L'organisation tient compte de l'âge des élèves concernés.

Fin de séance à 20h16.

Signatures :

Le secrétaire de séance : M. DELADERRIERE

La directrice : Mme LE CORRE

